

Procès-Verbal de la Réunion de Conseil Municipal du 23 avril 2025

Convocation du Conseil Municipal en date du 17 avril 2025, adressée individuellement par mail et par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Centre Régional des Énergies Renouvelables : Adhésion 2025
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne : Adhésion 2025
- Comité des Fêtes La Chouppoise : Demande de subvention exceptionnelle
- Département de la Vienne : demande de subvention diffusion culturelle 2025
- Salle multi-activités : demande de gratuité Théâtre de Jaunay-Marigny
- Salle multi-activités : demande de gratuité ACCA Chouppes
- Salle multi-activités : demande de gratuité Société Viti Poitou Prestations
- Voirie : Achat de panneaux
- Rénovation énergétique de 4 logements, d'un centre de loisirs et d'une école hors contrat et création d'une chaudière biomasse : mission de maîtrise d'oeuvre
- Questions diverses

Le Maire,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PRINÇAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : ARNOULD Bertrand, BONNIN Marc, BOURDON David, BOURDON Mélanie, COURLIVANT Nicole, GIROUARD Frédéric, GUNTZ Stéphanie, MÉTHÉ Gérald, MEUNIER Luc, MIREBEAU Sylvie, MOREAU Jean-François, PRINÇAY Benoit, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres.

Etaient Excusés : NERGEAULT Sébastien, PANIER Marie-Laure

Secrétaire de séance : COURLIVANT Nicole

Pouvoirs :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à apporter au procès-verbal. Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Centre Régional des Énergies Renouvelables : Adhésion 2025

Point retiré dans l'attente de la décision de l'intercommunalité.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne : Adhésion 2025

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune en 2024 au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86), et a obtenu le 4^{ème} prix du concours départemental « Jardinons notre territoire » dans la catégorie de 500 à 999 habitants ainsi que le prix spécial « jardinier ».

Une étude avait été réalisé pour l'aménagement du massif de la mairie, la commune pourra les solliciter pour les aménagements des terrains situés Grand'Rue et Rue de la Petite Couture.

Il est proposé de renouveler l'adhésion pour l'année 2025.

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture confirmant que la qualité du cadre de vie est d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont institués. Ainsi l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Vu la décision de l'Assemblée générale constitutive du 26 juin 2017 décidant de la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) dans le département de la Vienne,

Vu l'adoption des statuts types du CAUE86 par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017,

Vu la décision de l'Assemblée générale du CAUE86 du 21 juin 2023 approuvant la mise en place de l'adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR, décide :

- D'APPROUVER l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86)
- DE S'ENGAGER à verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86) la cotisation d'adhésion pour un montant de 81,20 euros pour l'année 2025 fixée par l'Assemblée Générale conformément au barème ci-dessous :

COTISATION COMMUNE	MONTANT 2025
Forfait annuel / an avec un montant plafond	0.10€/habitant Dans la limite de 1000€
COTISATION EPCI A FISCALITE PROPRE ET SYNDICATS	MONTANT 2025
Forfait annuel	1500€

- La commune sera représentée par le Maire ou à défaut par un membre du Conseil Municipal pour siéger à l'Assemblée Générale.

SRD : Redevance d'Occupation du Domaine Public 2025

Monsieur le Maire expose l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par la commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité.

Il est proposé au Conseil Municipal de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année et une formule d'indexation automatique permettant de faire évoluer les redevances proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin Officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

Pour 2025, la population totale est de 812 habitants et le coefficient index ingénierie est de 1,5770, le montant e la redevance s'élève à 241 €.

Pour information, cette redevance concerne l'occupation des lignes électriques et est perçue depuis 2022, la commune a perçue en 2024 : 239 €, en 2023 : 234 € et en 2022 : 221 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Comité des Fêtes La Chouppoise : Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Comité des Fêtes La Chouppes pour l'organisation du marché de producteurs.

En effet, le Comité des Fêtes fait part que de nombreux producteurs auront un emplacement gratuit pour vendre et exposer leurs produits, et souhaite proposer un concert gratuit avec le groupe Tabasco, les seules recettes seront celles de la buvette. A ce titre, le comité des fêtes sollicite une subvention exceptionnelle de 450 € (montant de la prestation du groupe Tabasco).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- OCTROYE une subvention exceptionnelle de quatre cent cinquante euros (450 €) au Comité des Fêtes la Chouppoise

Département de la Vienne : Demande de subvention diffusion culturelle 2025

1) FONDS FCAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2024, une subvention avait été sollicité au titre de la diffusion culturelle 2025 pour la manifestation du 21 juin 2025, le règlement départemental culturel du Département a été révisé, il est proposé de solliciter le Fonds Cantonal d'Animation Locale (FCAL) pour le spectacle IMOOGI de la compagnie L'ARCHE EN SEL qui se produira lors du Marché de Producteurs du 21 Juin 2025.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre du FCAL.

Plan de financement estimatif

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Compagnie L'Arche en Sel Spectacle Imoogi	3 317,53	Département de la Vienne FCAL	1 000,00
Kiloutou location éclairage	600,00	Commune	3 317,53
Compteur provisoire	100,00		
Repas artistes	300,00		
TOTAL	4 317,53	TOTAL	4 317,53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- APPROUVE la proposition de la compagnie L'Arche en Sel
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention du spectacle IMOOGI de la Compagnie L'Arche en Sel au titre du dispositif du Fonds Cantonal d'Animation Locale (FCAL) du Département de Vienne
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou en cas d'empêchement l'un des Adjoints, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

2) Diffusion Culturelle 2025

Monsieur le Maire souhaite proposer une animation lors du repas du 8 Mai par l'association Rondoroyal F808 pour un montant de 700 €. Il s'agit d'un concert de « Hécatoembre » de 2 personnes qui interprètent des chansons de Brel, Brassens,

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du Département de la Vienne au titre de la diffusion culturelle 2025 à hauteur de 50 % du cachet et dans la limite de 1 000 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre de la diffusion culturelle 2025.

Plan de financement estimatif

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Association Rondoroyal F808	700,00	Département de la Vienne Diffusion culturelle	325,00
Repas artistes	44,00	Commune	419,00
TOTAL	744,00	TOTAL	744,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- APPROUVE la proposition de l'association Rondoroyal F808
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention au titre du dispositif d'aide à la diffusion culturelle 2025 du Département de Vienne
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou en cas d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Salle multi-activités : demande de gratuité Théâtre de Jaunay-Marigny

Monsieur le Maire expose la demande du 12 mars 2025 de la troupe de théâtre de Jaunay-Marigny qui sollicite la salle multi-activités pour jouer leur nouvelle pièce le week-end du 29-30 novembre 2025.

Il est proposé, comme les années passées, d'octroyer la gratuité de la location de la salle multi-activités pour la représentation théâtrale du week-end du 29-30 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- ACCORDE la gratuité de la location de la salle multi-activités pour la représentation théâtrale du week-end du 29-30 novembre 2025 de l'association « Le Petit Théâtre de Marigny » de Jaunay-Marigny

Salle multi-activités : demande de gratuité ACCA Chouppes

Monsieur le Maire présente la demande de gratuité de la salle multi-activités de l'ACCA de Chouppes qui organise un repas le 25 mai 2025 et sollicite la gratuité de la location de la salle.

Le Maire rappelle que l'ACCA, a déjà bénéficié de la gratuité annuelle 2025 pour leur diner dansant du 25 janvier 2025, ainsi qu'une gratuité à titre exceptionnel pour leur repas du 1^{er} juin 2024.

Il est proposé la gratuité de la salle multi-activités à l'ACCA de Chouppes pour leur repas du 25 mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- ACCORDE la gratuité de la salle multi-activités à l'ACCA de Chouppes le 25 mai 2025

Salle multi-activités : demande de gratuité Société Viti Poitou Prestations

Monsieur le Maire présente la demande de Mme MANCEAU Héloïse du Groupe LACHETEAU pour le compte de Viti Poitou Prestations Chez Les Grands Chais de France 1 rue de la Division Leclerc 67290 PETERSBACH, cette dernière sollicite la gratuité de la location de la salle multi-activités, comme les années passées, lors de l'Assemblée Générale de Viti Poitou Prestations qui se tiendra le 3 Juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- ACCORDE la gratuité de la location de la salle multi-activités pour l'Assemblée Générale de Viti Poitou Prestations qui se tiendra le 3 Juin 2025

Voirie : Achat de panneaux

Monsieur le Maire rappelle que suite à la finalisation de l'ensemble des adresses de la commune, à la disparition et au remplacement de panneaux de voirie, il y a lieu de commander des numéros de rue, des panneaux de rue et lieu-dit et des panneaux de voirie. Monsieur le Maire présente les devis sollicités :

- La Poste pour un montant de 4 808,05 € HT uniquement pour l'adressage
- Signaux Girod pour un montant de 4 791,03 € HT pour l'adressage et des panneaux de voirie
 - Dont 2 912,82 € HT pour l'adressage
 - Dont 1 546,66 € HT pour des panneaux de voirie
 - Dont 331,55 € HT pour un miroir qui serait à commander par un administré et poser par la commune

Il est proposé de retenir le devis de Signaux Girod hors miroir pour un montant de 4 459,48 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- APPROUVE le devis de Signaux Girod pour un montant de 4 459,48 € HT (quatre mille quatre cent cinquante-neuf euros et quarante-huit centimes hors taxes)

Rénovation énergétique de 4 logements, d'un centre de loisirs et d'une école hors contrat et création d'une chaudière biomasse : mission de maîtrise d'œuvre

Point reporté précisions à apporter au niveau des dates de consultation

Questions Diverses

Courlivant Nicole évoque l'organisation et la préparation du repas du 8 mai.

Meunier Luc rappelle que la cérémonie se déroulera à 10h00

Moreau Jean-François aborde l'écho chouppois 2025 qui devrait paraître la première semaine de juin, un courrier sera adressé aux associations pour solliciter les manifestations 2025 et pour la commune les décisions depuis la parution du bulletin (église, adressage, déchets, ...).

Bourdon David demande l'avancement de la livraison des bacs de tri sélectif et des ordures ménagères

Le Maire fait part que l'ensemble des bacs a été livré.

Bourdon Mélanie évoque l'infraction de la salle multi-activités, de la porte fracturée et du vitrage désolidarisé.

Meunier Luc fait part de la demande de devis en cours, un dossier a été ouvert auprès de l'assurance

Le Maire évoque le souhait de modifier l'Arrêté du Maire relatif au règlement intérieur des salles de réunion de la mairie afin de mettre à disposition gratuitement pour les obsèques que les habitants habitent ou non la commune.

Prochaine réunion de conseil : 21 Mai 2025 à 20h00

Fin de la réunion : 21h38

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance
est levée, suivent les signatures,

Le Maire,

PRINGAY Benoit



Le Secrétaire de séance,

COURLIVANT Nicole

